

# CONTACT & INFORMATIONS

## VOTRE INTERLOCUTEUR

Urbam Conseil a été missionné par la **Ville de Toul** pour animer le dispositif, conseiller les propriétaires souhaitant réaliser des travaux et instruire la demande d'aide financière.



03 29 64 05 90

meurtheetmoselle@urbam.fr

permanences en mairie de Toul : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudi de chaque mois de 10h à 12h

## UNE OPÉRATION FINANCÉE PAR :

- > La Ville de Toul
- > La Communauté de Communes Terres Toulaises

## AUTORISATIONS D'URBANISME

Une déclaration préalable de travaux est à déposer auprès de la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement de la Ville de Toul.

03 83 63 76 37

urbanisme@mairie-toul.fr

www.toul.fr

✂

# COULEURS DE QUARTIERS

DES AIDES POUR RÉNOVER VOTRE FAÇADE

Retrouvez ce formulaire en ligne

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Adresse de l'immeuble concerné par les travaux : .....

Vous souhaitez être recontacté(e) :  Par téléphone  Par mail

Vos disponibilités (jours et horaires) : .....

Les données recueillies seront traitées de manière confidentielle par Urbam Conseil dans le cadre du suivi-animation du dispositif "Couleurs de Quartiers" et seront conservées pendant la durée de l'opération. Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité en contactant Urbam Conseil : 45 bis, rue de Nancy, BP 80246, 88007 EPINAL Cedex ou au 03 29 64 05 90



# COULEURS DE QUARTIERS

DES AIDES POUR RÉNOVER VOTRE FAÇADE

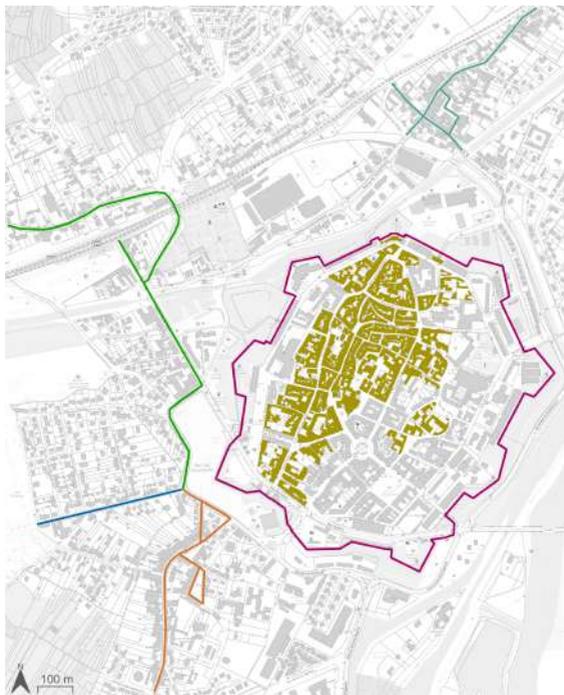


## LA VILLE DE TOUL VOUS AIDE À RÉNOVER VOTRE FAÇADE



La Ville de Toul renouvelle le dispositif "Couleurs de Quartiers" afin de soutenir les travaux contribuant à valoriser les façades et pignons visibles depuis la rue.

### QUEL PÉRIMÈTRE ?



- > Le centre-ville intramuros
- > Les rues principales des faubourgs anciens :
  - > Saint-Evre
  - > Saint-Mansuy
- > Les axes traversants et les entrées de ville :
  - > Boulevard de Pinteville
  - > Avenue Victor Hugo
  - > Avenue Clémenceau
  - > Avenue Foch

### QUELS SONT LES BÂTIMENTS CONCERNÉS ?

- > Les maisons ou immeubles à usage principal d'habitation.
- > Le bâti mixte (avec commerces ou activités) pour les travaux portant sur les parties d'habitation.

Seuls les propriétaires à statut privé (personne physique ou morale, copropriété) peuvent bénéficier de l'aide communale.

### QUELS SONT LES TRAVAUX ÉLIGIBLES ?

- > Enduit, peinture, menuiseries extérieures, volets, garde-corps, caissons sous-toiture, remise en état de pierres d'encadrement, etc.

Tous travaux contribuant à valoriser les façades et pignons visibles depuis la rue peuvent être financés.

Le règlement du dispositif est consultable sur le site de la ville ([www.toul.fr](http://www.toul.fr))

### JUSQU'À 5 200 € D'AIDES

- > L'aide communale représente 35% du coût hors taxes des interventions. Elle est plafonnée selon la surface à traiter :

Surface de façade	< 110 m <sup>2</sup>	110 à 200 m <sup>2</sup>	> 200 m <sup>2</sup>
Plafond de la prime	3 000 €	4 500 €	5 200 €

- > Dans le centre-ville historique, l'aide communale peut être majorée par la **Communauté de Communes Terres Toulaises**. Renseignez-vous auprès d'Urbam Conseil qui anime ce dispositif et instruit les dossiers de demande d'aide financière.

### + 1 500 € ...

- > Un bonus de 1 500 € peut être accordé dans le cas de la réalisation de Travaux d'Intérêt Architectural.

### VOTRE PROJET EN 5 ÉTAPES



#### 1 PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC URBAM CONSEIL

Par téléphone : **03 29 64 05 90** Par formulaire : **voir ci-après**

Par mail : [meurtheetmoselle@urbam.fr](mailto:meurtheetmoselle@urbam.fr)

Lors des permanences : **en mairie** → **2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudi de chaque mois de 10h à 12h**

#### 2 RÉALISEZ UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Contactez la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement de la Ville de Toul. L'accord ne pourra être donné qu'après avis favorable du Maire et de l'Architecte des Bâtiments de France.

**03 83 63 76 37 / [urbanisme@mairie-toul.fr](mailto:urbanisme@mairie-toul.fr)**

#### 3 SOLLICITEZ DES ENTREPRISES POUR OBTENIR DES DEVIS

Sur la base des conseils donnés par Urbam Conseil et des éventuelles prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

#### 4 URBAM CONSEIL VOUS ACCOMPAGNE DANS LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Urbam Conseil se charge de l'instruction administrative de la demande d'aide qui sera présentée à la commission municipale.

#### 5 VOUS AVEZ UN AN POUR RÉALISER LES TRAVAUX

Une fois la prime notifiée, vous disposez d'un an pour faire les travaux. L'aide financière est versée sur présentation des factures acquittées, après le contrôle de la conformité des travaux réalisés et la validation du Conseil Municipal.

### IMPORTANT

Attendez l'autorisation d'urbanisme et l'accord de la prime municipale pour engager les travaux.